

Brignais, le 31 mai 2022

**Nombre de conseillers en  
exercice : 37**

Présents : 37  
Votants : 37  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 37

**Objet :  
Financement de la phase 3 du  
projet des Sept Chemins**

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

---

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille vingt deux

Le 24 mai :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 17 mai

**PRESENTS :** MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

**ABSENTS :** /

**SECRETAIRE :** Mme Patricia GRANGE

**Pouvoirs :**

Agnès BERAL donne pouvoir à Pierre FRESSYNET

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Serge BERARD

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS

Dominique CHARVOLLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Damien COMBET  
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD  
Ernest FRANCO donne pouvoir à Pascale MILLOT  
Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Christine MARCILLIERE  
Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie DECHESNE  
Audrey PLATARET donne pouvoir à Jean-François PERRAUD  
Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Valérie GRILLON

## DÉLIBÉRATION N°2022-37

Un protocole d'accord a été signé en janvier 2018 entre le Département, la COPAMO, la commune d'Orliénas et la CCVG pour définir les conditions et les modalités permettant de réaliser les études et les travaux de l'opération d'aménagement des 7 chemins à Vourles.

Ce projet a été découpée en 3 opérations :

- **Opération 1** : Carrefour RD 386-A450-rue du Général de Gaulle - giratoire réalisé en 2020-2021

- **Opération 2** : Section courante de la RD 386 entre le carrefour RD386-A450 et le hameau des 7 chemins - travaux réalisés en 2020-2021

- **Opération 3** : Hameau des 7 chemins - reprise complète du plan de circulation et de la gestion des échanges (travaux non réalisés) y compris élargissement du giratoire RD342-RD386- travaux réalisés en 2019.

La phase 1 des travaux avec l'augmentation de la capacité au giratoire d'intersection RD342-RD386 (élargissement du giratoire) de l'opération n°3 a déjà été réalisée.

La phase n°2 a été réalisée et a consisté en :

- la réalisation du carrefour giratoire RD 386-A450-rue du Général de Gaulle
- l'aménagement de la section courante de la RD 386 comprise entre le carrefour RD386- A450 et le hameau des 7 Chemins

L'opération n°3 Hameau des 7 chemins - reprise complète du plan de circulation et de la gestion des échanges doit donc être engagée et est découpée en 2 sous opérations :

- Opération 3.1 : aménagement de la RD 342
- Opération 3.2 : aménagement de la RD 386

Le co-financement a été réparti de la façon suivante :

Phase n°3 – opération 3.1 – convention tripartite :

- 352 600 € à la charge du Département
- 88 700 € à la charge de la CCVG
- 88 700 € à la charge de la COPAMO

Phase n°3 – opération 3.2 – convention bipartite :

- 332 500 € à la charge du Département
- 167 500 € à la charge de la CCVG

Le coût revenant à la charge de la CCVG est de 256 200€ pour la phase n°3.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :**

- D'approuver les deux conventions multipartites par lesquelles les conditions administratives, techniques et financières sont définies pour la phase 3 des travaux des 7 chemins.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 31/05/2022,  
GAUQUELIN Françoise

